



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

Provisoire

6403^e séance

Vendredi 15 octobre 2010, à 10 h 20
New York

<i>Président :</i>	M. Rugunda	(Ouganda)
<i>Membres :</i>		
	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Du Xiaocong
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Anderson
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Japon	M. Kodama
	Liban	M. Assaf
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M. Lolo
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie	M. Çorman

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations
Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
(S/2010/512)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2010/512)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la République démocratique du Congo une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ileka (République démocratique du Congo) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Roger Meece, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Meece à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil de sécurité sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, publié sous la cote S/2010/512.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Roger Meece. Je lui donne maintenant la parole.

M. Meece (*parle en anglais*) : Je suis heureux de faire un exposé au Conseil de sécurité, au sujet du premier rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) (S/2010/512).

(l'orateur poursuit en français)

Dès mon arrivée à Kinshasa, il y a de cela maintenant environ trois mois, je m'étais fixé comme priorité immédiate de nouer un dialogue constant et constructif avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo. Ma période d'installation fut cependant interrompue suite à une série d'événements graves qui se sont produits dans l'est du pays, notamment les attaques et viols à grande échelle survenus dans les zones de Kibua et de Mfopi au Nord-Kivu, un assaut direct lancé contre une base de la MONUSCO à Kirumba, également au Nord-Kivu, et de manière générale, une escalade inquiétante de la violence.

J'ai donc passé une bonne partie de ces premières semaines en République démocratique du Congo dans l'est du pays. Néanmoins, je crois que le dialogue avec les responsables gouvernementaux a débuté sur de bonnes bases, bien que beaucoup de travail reste encore à accomplir. Je pense que cet effort est indispensable, que ce soit pour le déroulement satisfaisant de nos opérations en cours, notamment pour ce qui est des efforts de protection de la population civile et des interventions humanitaires, comme pour l'accomplissement d'objectifs à plus long terme liés aux activités de sécurité et de stabilisation.

(l'orateur reprend en anglais)

Les attaques horribles perpétrées à la fin du mois de juillet et au début du mois d'août au Nord-Kivu ont clairement mis en évidence l'importance que revêt la protection des civils et ont conduit à un examen interne en profondeur de nos programmes liés aux activités de protection de la MONUSCO. Le Conseil a entendu des exposés et reçu des informations actualisées de la part du Secrétaire général adjoint, M. Le Roy, du Sous-Secrétaire général, M. Khare, et de la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Wallström, sur un grand nombre des mesures spécifiques et des nouvelles initiatives que nous avons prises pour combler les

lacunes existantes et améliorer notre efficacité dans ce domaine. Je puis assurer le Conseil que cet examen ne sera pas une activité ponctuelle.

Dans le passé, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a fait œuvre de pionnier en adoptant de nouvelles tactiques novatrices en vue de renforcer la portée et l'impact de la Mission. Cependant, nous sommes décidés à faire davantage. Le rapport du Secrétaire général décrit en détail nos efforts actuels en la matière.

Compte tenu de l'escalade apparente de la violence au Nord-Kivu en juillet et en août, le commandant de la Force et moi-même avons jugé important pour la MONUSCO d'adopter une position plus visible et plus active sur le plan militaire. À cet égard, nous avons planifié et lancé l'opération Vitrine dans la région de Pinga et Walikale du 1^{er} au 18 septembre, à laquelle ont participé environ 750 soldats de la MONUSCO. Même si nous avons informé les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) de l'opération, c'était une opération unilatérale de la MONUSCO, la première du genre que nous ayons menée depuis longtemps.

Entre autres objectifs, nous voulions restreindre la liberté d'opération dont semblaient jouir les éléments armés dans cette zone et, de façon plus générale, changer la dynamique de la violence. L'opération a été bien accueillie par les responsables des FARDC et du Gouvernement. Je pense qu'elle a atteint ses objectifs principaux, du moins à court terme. Il est dans notre intention et notre intérêt de continuer à être plus actifs sur le plan militaire, dans la mesure de nos moyens. J'estime qu'il s'agit là d'un élément essentiel de la stratégie d'amélioration de la sécurité générale.

Je voudrais indiquer que le nombre de bases opérationnelles avancées de la MONUSCO, connues sous le nom de bases d'opérations de compagnies et de bases d'opérations temporaires, a considérablement augmenté au cours de l'année écoulée, étant donné que nous avons mieux identifié les zones à haut risque. Aujourd'hui, le nombre de ces bases est supérieur à 90, de sorte que, à vrai dire, nous avons atteint, voire dépassé, nos capacités d'appui actuelles. Désormais, l'implantation de nouvelles bases devra être compensée par la fermeture d'autres bases. Les capacités globales

d'hélicoptage sont un facteur critique dans ce calcul de même que les limites budgétaires.

Cependant, je me dois d'être franc et de souligner que toutes ces activités de la MONUSCO ne peuvent résoudre à elles seules les problèmes de sécurité dans l'est du pays. Il s'agit d'un problème d'une énorme ampleur.

Par exemple, les meilleures données dont nous disposons indiquent que l'année dernière, plus de 15 000 viols ont été commis dans l'est du Congo. Les groupes armés opèrent dans de nombreuses zones très dispersées, pas seulement à proximité des villes et des villages, et vivent en fait souvent au sein de la population civile. Dans cette vaste zone – plus grande que l'Afghanistan –, la MONUSCO ne peut pas assurer une protection totale à tous les civils. Pour se rapprocher de cet objectif, il faudrait des effectifs militaires et des ressources de loin plus élevés que ceux dont nous disposons actuellement. Dans un tel contexte, ce sont évidemment aux forces de sécurité gouvernementales qu'incombe en premier la responsabilité d'assurer la sécurité du peuple congolais.

Par ailleurs, je tiens à souligner que même des opérations militaires efficaces à court terme ne suffiront pas pour assurer une sécurité à long terme. La menace essentielle que posent les groupes armés exige une stratégie de plus grande portée, à laquelle nous devons continuer d'accorder une attention prioritaire. Cette stratégie doit nécessairement prévoir le recours à des pressions militaires, mais elle doit porter également sur un large éventail d'autres questions.

Notre collaboration opérationnelle avec les FARDC est fondée sur le principe du soutien conditionnel, qui vise à garantir que l'appui apporté aux opérations des FARDC soit conforme aux principes des droits de l'homme. Cependant, les commandants des FARDC considèrent de plus en plus que beaucoup d'aspects de notre collaboration sont un obstacle à éviter, ce qui a conduit à une augmentation des opérations unilatérales des FARDC, sans la participation ou le soutien de la MONUSCO. À cet égard, je me suis employé à changer la nature de notre dialogue, essentiellement pour en faire un dialogue axé sur les possibilités offertes et non sur des problèmes.

Le manque d'appui aux bataillons chargés de tenir les zones d'où les forces ennemies ont été délogées pour empêcher qu'elles y reviennent est un autre problème majeur. C'est un problème de longue

date et nous nous employons à le résoudre. En appliquant cette politique de soutien conditionnel, nous renforçons nos efforts en matière de protection des droits de l'homme et nous améliorons potentiellement de beaucoup l'efficacité de l'armée face aux groupes armés, tout en améliorant de façon générale nos relations avec les FARDC.

Le débat général sur la stratégie future en République démocratique du Congo porte essentiellement sur la réforme du secteur de la sécurité, qui couvre toute une série d'activités, de la formation militaire aux opérations de l'armée, en passant par les systèmes de justice civils et militaires, la formation des agents de police et la réforme de la police. La MONUSCO est impliquée dans la plupart de ces activités, avec d'autres partenaires internationaux. En effet, il y a seulement deux semaines, la MONUSCO a lancé un programme de formation de six mois, destiné à 500 nouveaux agents de la Police nationale congolaise, avec l'appui de l'Agence japonaise de coopération internationale.

Cependant, il ne s'agit que d'une petite partie des efforts nécessaires. Le Gouvernement congolais nous a demandé d'étendre considérablement les programmes de formation, ce que nous aimerions bien faire. Pour cela, il faudra que les ressources fournies par les donateurs et l'Organisation des Nations Unies soient considérablement accrues. À cet égard, toutes les formes d'appui sont les bienvenues. Un élément clef serait de fournir du matériel aux agents et unités de police formés, ce que la MONUSCO n'a pas été autorisée à faire par le Conseil.

Comme je l'ai indiqué, les systèmes de justice jouent également un rôle très important pour faciliter les progrès et la stabilité à long terme. L'objectif principal dans ce domaine est de mettre fin à la culture de l'impunité. À cet égard, je me félicite des efforts fructueux déployés par les forces de la MONUSCO, en collaboration avec le Parquet militaire du Nord-Kivu pour arrêter le « lieutenant-colonel » Mayele, un commandant de haut rang impliqué dans les viols à grande échelle commis à la fin du mois de juillet et au début du mois d'août. Je me félicite également de l'arrestation de Callixte Mbarushimana en Europe, en vertu d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale. Ce sont là des pas encourageants dans la bonne direction, qui soulignent également la nécessité constante de renforcer les systèmes de justice militaire et civil.

J'ai déjà entamé des discussions avec les dirigeants congolais et nos partenaires de la communauté internationale quant aux moyens d'améliorer notre dialogue en ce qui concerne ces domaines d'une importance vitale dans l'amélioration du secteur de la sécurité. Je suis convaincu qu'il est possible d'améliorer sensiblement le processus actuel de consultations dans tous ces secteurs et, je l'espère, en mettant l'accent sur des programmes concrets. Cependant, ce domaine, comme de nombreuses autres questions, requiert l'engagement continu du Gouvernement de la République démocratique du Congo et de ses partenaires internationaux à très long terme.

Il y a d'autres domaines connexes dans lesquels il faut agir pour garantir une stabilité à long terme dans l'est du pays et sur tout le territoire national. Il y a notamment la question de l'exploitation illégale des ressources minérales, qui est particulièrement préoccupante. Les réponses ne sont ni faciles, ni rapides. Il faut toutefois mener de front plusieurs actions allant, notamment, du renforcement des capacités nationales congolaises à des initiatives internationales pour établir un cadre réglementaire acceptable pour le commerce des minerais.

S'agissant de l'avenir de la MONUSCO et de la région, je me dois de mentionner les nouvelles procédures visant à évaluer, conjointement avec les autorités congolaises, les conditions de sécurité. Il m'est agréable d'annoncer que ce processus est en bonne voie. Nous avons abordé, puis résolu, les divergences concernant certains détails, et ce processus s'est avéré utile en tant qu'il constitue un mécanisme institutionnel de collaboration régulière. J'ai régulièrement abordé cette question avec des responsables congolais. Je suis en mesure de dire que, à la lumière des résultats du cycle d'évaluation initial, il n'est pas nécessaire de modifier considérablement le déploiement actuel de la MONUSCO ou de redéfinir ses priorités.

Je me dois aussi de mentionner une nouvelle priorité très importante aussi bien pour nous que pour le Gouvernement congolais, à savoir la conduite des élections nationales prévues en novembre 2011. Le Président Kabila et d'autres dirigeants gouvernementaux ont clairement fait savoir que l'organisation d'élections démocratiques, transparentes et crédibles figurait au premier rang de leurs préoccupations. Des progrès concrets ont été accomplis. Les budgets ont été approuvés par les

autorités nationales et internationales; la planification initiale de l'appui logistique nécessaire par la MONUSCO a été achevée et l'inscription sur les listes électorales et d'autres mesures initiales préparatoires sont actuellement en cours.

Le Programme des Nations Unies pour le développement est également fermement résolu à jouer le rôle qui lui incombe pour apporter une assistance, notamment technique. D'autres interventions seront nécessaires à l'avenir pour l'organisation des élections locales, qui devraient avoir lieu en 2013. Il convient d'indiquer que la part du budget électoral de 2011, qui sera assumée par le Gouvernement congolais, est de loin plus élevée que celle du premier tour des élections démocratiques de 2006.

Je tiens également à dire que je trouve l'amélioration des relations régionales particulièrement encourageante. Celles-ci sont d'une importance cruciale pour la stabilité future de la région et, bien entendu, la priorité consiste actuellement à trouver les moyens de venir à bout de la plus grande menace qui pèse sur plusieurs pays, à savoir l'Armée de résistance du Seigneur. Cela a toujours été une priorité, et, en fait, la réunion au niveau ministériel la plus récente, à laquelle j'ai participé, vient de se tenir à Bangui sous les auspices de l'Union africaine. Je tiens à assurer le Conseil que nous sommes prêts et disposés à continuer d'appuyer ces efforts régionaux.

En formulant ces observations, je ne souhaite aucunement minimiser l'étendue ou l'ampleur des défis à relever. Ils sont redoutables. J'ai néanmoins toujours estimé qu'ils n'étaient pas insurmontables pour peu que le Gouvernement et le peuple congolais fassent montre d'une volonté et d'un engagement suffisants et que la communauté internationale fournisse l'appui nécessaire.

Au nom de la MONUSCO, j'affirme que nous voulons nous acquitter de la tâche qui nous incombe s'agissant de renforcer les activités militaires, les programmes concernant la protection des civils et la stabilisation ainsi que les activités visant à répondre aux besoins à court et à long terme. Nous avons toutefois besoin des ressources et de l'appui politique nécessaires pour remplir pleinement cette mission. Nous présenterons honnêtement les ressources budgétaires que nous estimons essentielles, et nous sommes disposés à les utiliser le plus efficacement possible.

Tant que les groupes armés resteront actifs, les activités de maintien de la paix iront de pair avec les

activités de consolidation de la paix, et nous appuierons le relèvement socioéconomique. J'espère qu'avec la coopération du Gouvernement et de nos partenaires bilatéraux, l'appui nécessaire sera disponible dans toutes les régions où la paix a été rétablie dans la République démocratique et où les personnes attendent les dividendes de la paix.

(l'orateur poursuit en français)

Le Conseil m'ayant accordé l'insigne honneur de me présenter pour la première fois devant lui en tant que Représentant spécial du Secrétaire général, je ne saurais terminer mon exposé sans rendre hommage aux réalisations de mes prédécesseurs, qui ont accompagné la République démocratique du Congo tout au long d'un processus de paix qui fut à la fois long et difficile et qui ont su habilement, à maintes reprises, guider la MONUC à travers les crises qui ont parsemé son existence.

Je reste par ailleurs profondément impressionné par l'engagement et le dévouement du personnel de la MONUC, de la MONUSCO et des organismes de l'ONU, et par l'énormité du travail qu'ils ont réalisé. Je fus moi-même témoin de l'ampleur de la contribution de la MONUC et des institutions spécialisées au processus de paix, à la conduite des élections, et au rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région. La résolution 1925 (2010) du Conseil de sécurité, qui a changé le nom de la Mission en MONUSCO, est un pas de plus accompli dans le cadre de la transition vers une mission de consolidation de la paix. Elle constitue, à mon avis, une base solide sur laquelle fonder notre travail.

(l'orateur reprend en anglais)

Je ne suis que trop conscient des difficultés à venir. Les problèmes sont multiples et complexes. Je demeure toutefois fondamentalement optimiste et estime qu'avec la volonté et des ressources suffisantes, nous pouvons et devons faire des progrès. Il est important de poursuivre sur cette voie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Meece de son exposé

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.